

FINANCER LA SECURITE SOCIALE PAR LA CONSOMMATION SANS AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE, C'EST POSSIBLE (2005)

En Belgique, les partis de gauche considèrent comme **inégalitaire** une taxe sur la consommation comme moyen alternatif au financement de la sécurité sociale.

Le raisonnement avancé semble a priori correct : en fin de mois, la personne ayant de faibles revenus, aura tout consommé alors qu'il est bien possible que la personne plus fortunée aura, quant à elle, encore une partie de son revenu mensuel sur son compte en banque. Proportionnellement à ses revenus, le plus pauvre semble contribuer plus.

C'est pourquoi le modèle Vivant ne propose pas seulement un financement de la sécurité sociale par une taxe sur les produits mais également et de manière indissociable :

- Un revenu de base pour tous qui permet aux plus démunis de boucler leur budget en fin de mois. Ce RDB peut même être vu comme une sorte de crédit d'impôt sous forme mensuelle
- Une TSC variable selon la nature du produit : un produit de première nécessité sera faiblement taxé
- Un système d'imposition (IPP) différent

De plus, le taux de chômage sera fortement réduit par la mise en place du système.

En définitive l'argument des partis de gauche n'est pas pertinent car il ne prend pas suffisamment en compte une série de paramètres

1. En dernière analyse, c'est toujours le consommateur qui paie car tout frais d'une entreprise (prix de revient) est répercuté dans le prix de vente.
2. Ce qui change dans le système proposé, c'est
 - a. la répartition de la charge de financement qui au lieu de se focaliser sur le travail est réparti sur l'ensemble de la consommation,
 - b. La diminution du prix de revient à cause de la suppression de la taxe sur le travail
 - c. La diminution du coût pour le consommateur car le pourcentage de la taxe sur la consommation est appliqué sur un prix de revient plus bas

Si en plus, on ne taxe que les produits, (**note 1**), les services qui représentent 70 % des échanges en Europe coûtent beaucoup moins cher (**note 2**) et cette diminution compense largement l'augmentation de la taxe sur certains produits qui ne sont pas de première nécessité ou considérés par nature polluants. (**note 3**)

A cela s'ajoute la non imposition des revenus jusqu'à un niveau de 1350 € par mois qui avantage les petits revenus.

Dès lors, l'argument de l'inégalité perd de sa pertinence. En effet, les services sont moins chers et un ménage de deux personnes est non imposé jusqu'à 2700 € par mois (32 400 par an) ce qui favorise le pouvoir d'achat.

Quant à la personne plus aisée, elle est taxée au niveau des produits de luxe et imposée au niveau de ses revenus à un taux de 50 % pour les revenus qui dépassent 1350 € par mois.

Cela donne un taux maximum de ~29 % pour les revenus de 3000 € par mois (**note 4**)

Cet impôt est non progressif au niveau de son taux (pas de tranches d'imposition) mais suit la progressivité des revenus

Note 1

Dans la construction d'une maison, ce qui coûte, c'est la main d'œuvre.

Dans ce nouveau système, (modèle socio-économique de VIVANT), on détaxe le travail et on augmente les taxes sur les matériaux produits par la machine de telle manière que le coût global de la maison reste identique.

Respecter l'homme, pour Vivant, ce n'est plus taxer son travail, mais bien ce que produit la machine. **Ainsi, la machine libérera l'homme plutôt que de lui ravir son emploi.**

Note 2

Pour une consultation chez un médecin généraliste, le coût actuel est de 20 (~) et dans ce coût, le médecin y répercute ses taxes et frais d'ONSS.

Dans le nouveau système, le prix de la consultation ne sera plus que de 10 € ce qui constitue une économie pour le patient et pour la sécurité sociale.

Note 3

TAXE SUR LA CONSOMMATION (%)

<u>NOURRITURE :</u>	
ALIMENTATION	50 %
HORECA	20 %
<hr/>	
<i>Sous-total:</i>	38 %
<u>DEPENDANCES :</u>	
ALCOOL	70 %
PRODUITS DE SANTE	50 %
SOINS DE SANTE	0 %
TABAC	70 %
<hr/>	
Sous-total: 37 %	
<u>ENVIRONNEMENT :</u>	
AMEUBLEMENT	50 %
APPAREILS	50 %
CHAUFFAGE (gaz-élec.)	70 %
DEPENSES VISITEURS	50 %
EAU	70 %
ELECTRICITE	70 %
ENTRETIEN HABITATION	0 %
HABILLEMENT	50 %
JOURNAUX, LIVRES	50 %
MATERIAUX CONSTR.	60 %
PERSONNEL DOMESTIQUE	0 %
SERVICES CONSTR.	0 %
SERVICES FINANCIERS	20 %
<hr/>	
Sous-total: 42 %	
<u>TRANSPORTS :</u>	
ACHAT VEHICULES	50 %
CARBURANT VEHICULE	70 %
ENTRETIEN VEHICULE	20 %
TELECOMMUNICATIONS	50 %
TRANSPORTS AERIENS	50 %
TRANSPORTS COM.	0 %
<hr/>	
SOUS-TOTAL : 56 %	
<hr/>	
<u>Total général : 42 %</u>	

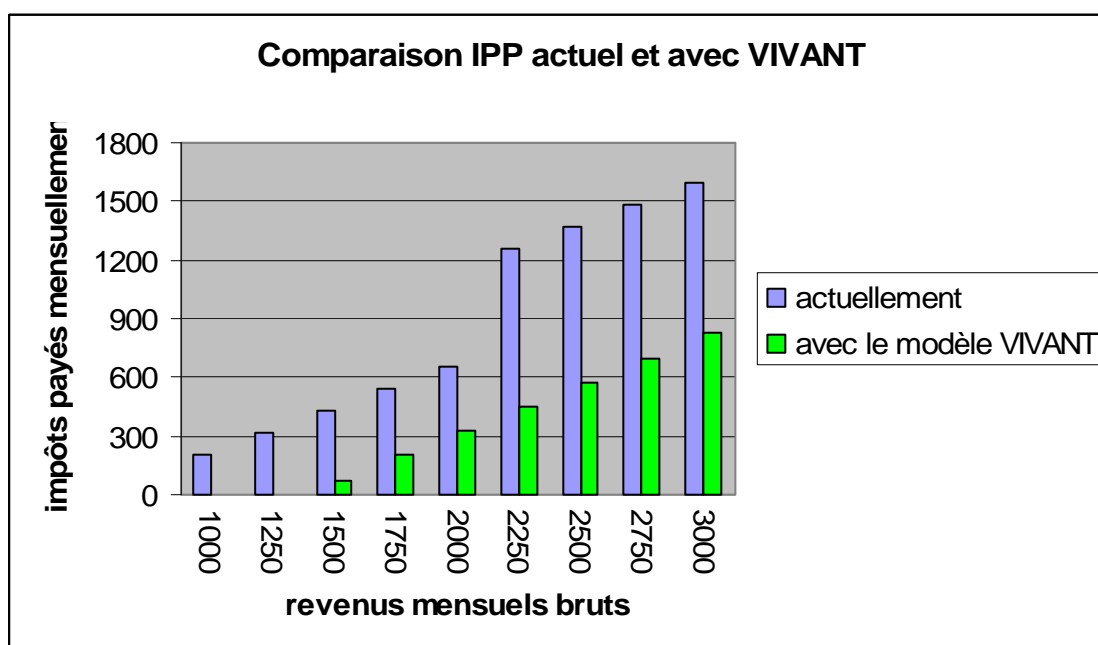
Dans tous ces postes, ce sont les produits qui sont taxés à l'exception des services financiers
Les services de soins de santé, d'entretien des habitations et les services domestiques et dans la construction sont taxés à 0 %

Si le produit, déchargé de la taxe sur le travail (50 %) est taxé à un niveau plus bas, il est clair que la moyenne de 42 % de taxe sur la consommation ne fera pas augmenter le coût de la vie.

Note 4

TABLEAU COMPARATIF

Dans ce cas de figure (VIVANT) le revenu mensuel net = revenu mensuel brut
= impôts payés mensuellement



Conclusion

Taxer les revenus de cette façon est moins lourd pour le citoyen

Jean-Paul BRASSEUR
Pascal ROUSSEL
(Septembre 2005)